Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_30-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-30
Objet : Insertion – Paniers de la mer : subvention exceptionnelle au titre de l'année 2026 pour l'installation d'une climatisation	Classification : 7.5 – Subventions

La demande de subvention d'investissement formulée par le chantier d'insertion porté par les Paniers de la mer s'inscrit dans la continuité d'une demande de subvention auprès de la région Bretagne, dans le cadre du FEAMPA, ayant permis d'acquérir une trancheuse, un surgélateur et un camion frigorifique.

L'objectif de ces investissements était de pouvoir travailler du poisson congelé et diversifier l'approvisionnement de la structure.

Ces matériels ont été installés au sein de la chambre froide du bâtiment, seul lieu offrant les conditions de températures réglementaires pour le travail de produits congelés.
L'ergonomie du poste de travail et la sécurité des agents limitent actuellement l'usage de ces matériels et la diversification des approvisionnements.

En 2024 un premier bouquet de travaux a été réalisé sur le bâtiment afin d'optimiser ses performances énergétiques (isolation, bardage et toiture) limitant la montée en température, notamment en période estivale.

Le projet de l'association est d'installer la climatisation dans l'ensemble du local afin d'offrir aux salariés les conditions de température et d'ergonomie du poste de travail permettant la découpe du poisson congelé dans l'atelier plutôt qu'en chambre froide.

L'investissement envisagé s'élève à 38 589 € et sera soutenu par la région Bretagne, à hauteur de 10 000 €, ainsi que par la fondation de France pour 5 000 €.

La commission solidarités réunie le 17 novembre 2025 a émis un avis favorable quant à un versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € auprès des « Paniers de la mer » au titre de l'année 2026.

Les crédits correspondant aux montants de la subvention fléchée ci-dessus seront inscrits au budget prévisionnel 2026 soumis au vote du conseil communautaire le 12 février 2026.

Considérant l'intérêt de soutenir financièrement les associations locales œuvrant en matière d'insertion professionnelle ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 n° C-2021-06-10-33 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande présentée par les « Paniers de la mer » ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue une subvention d'un montant de 10 000 € aux Paniers de la mer 29 au titre de l'année 2026 ;
- autorise le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)